

PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT 2021

1) FORMATION DU RESULTAT DISTRIBUABLE

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux de la société TotalEnergies Marketing Maroc font ressortir un bénéfice net de **882 727 612,92 MAD**.

	En MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2021	882 727 612,92
Dotation de la réserve légale	
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2021	1 338 227 520,84
Réserves distribuables au 31.12.2021	
Bénéfice distribuable	2 220 955 133,76
Dividendes à distribuer	501 760 000,00
Solde à reporter	1 719 195 133,76

Le dividende d'un montant global de 501 760 000 MAD serait prélevé sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3) PROPOSITION D'AFFECTION DUDIT RESULTAT

Le conseil d'administration propose, en conséquence aux actionnaires, de fixer à **501 760 000 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit un dividende de **56 MAD** par action, pour un nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 8 960 000 correspondant au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2021, et de reporter le solde du bénéfice distribuable, soit **1 719 195 133,76 MAD**, au compte « réserves libres ».

Le dividende d'un montant global de **501 760 000 MAD** serait prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le conseil propose donc aux actionnaires de décider de :

- constater que le bénéfice distribuable s'élève à **2 220 955 133,76 MAD**,
- constater que le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2021 s'élève à 8 960 000 correspondant au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2021 et fixer à **501 760 000 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit un dividende de **56 MAD** par action ouvrant droit à dividende du fait de leur date de jouissance,
- affecter le solde du bénéfice distribuable, d'un montant de **1 719 195 133,76 MAD** au compte de « réserves libres »,
- décider que la date de mise en paiement se fera le 30 juin 2022,
- dans l'hypothèse où la date de mise en paiement, telle que proposée ci avant, n'est pas conforme à la réglementation marocaine sur les marchés de capitaux en cas de force majeure, déléguer au conseil d'administration de fixer la date de mise en paiement, et
- de manière générale, décider que le paiement soit fait avant le 30 septembre 2022.